



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2002/5
16 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Groupe de travail sur les populations autochtones
Vingtième session
22-26 juillet 2002
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES,
Y COMPRIS RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU FONDS DE
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES POUR
LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES
ET RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF

Débat sur les médias autochtones: «Le rôle des médias dans la lutte contre la discrimination à l'égard des peuples autochtones», tenu à Durban (Afrique du Sud) pendant la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (2001)

Note du secrétariat

1. Comme suite aux ateliers sur les médias autochtones, et notamment aux recommandations découlant de l'Atelier tenu à New York en décembre 2000, l'Équipe chargée des questions autochtones du Service du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a décidé d'organiser un débat sur les médias autochtones pendant la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en 2001.

2. L'Atelier de New York avait recommandé d'inclure dans le Programme d'action de la Conférence mondiale une recommandation tendant à organiser un colloque sur le rôle des médias dans la lutte contre la discrimination à l'égard des peuples autochtones, en coopération avec des représentants des peuples autochtones et des grands organes de presse, dans le cadre du suivi de la Conférence. Il a également recommandé au Département de l'information d'inviter des journalistes et des cinéastes autochtones de diverses régions à assister à la Conférence mondiale et à produire des reportages qui seraient ensuite diffusés à l'échelle mondiale.

3. Comme suite à ces recommandations, le débat sur les médias autochtones a été axé sur le rôle des médias dans la lutte contre la discrimination à l'égard des peuples autochtones, notamment sur les stratégies visant à renforcer les médias autochtones et à améliorer le traitement des questions autochtones par les grands organes d'information.

Recommandations et stratégies formulées à l'issue du débat sur les médias autochtones

4. L'éducation et la formation sont apparues comme des éléments clefs de toute stratégie visant à renforcer les médias autochtones et à améliorer le traitement des questions autochtones par les grands organes d'information. À cet égard, il a été jugé essentiel de veiller à ce que l'éducation et la formation soient accessibles à tous et «culturellement adaptées». Pour atteindre de tels objectifs, il serait nécessaire de sensibiliser et de former non seulement les journalistes autochtones, mais aussi les journalistes des grands organes d'information (communication interculturelle) au sujet des peuples autochtones et des questions les concernant et aux règles de déontologie à respecter dans le traitement de ces questions. Il a été souligné que l'idéal serait que la formation des journalistes non autochtones soit assurée par des autochtones. Des journalistes autochtones ont évoqué la nécessité d'améliorer les perspectives et possibilités de carrière pour les autochtones travaillant dans les médias, notamment en leur permettant d'accéder au poste de rédacteur en chef.

Action possible: Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pourrait analyser les possibilités de formation, d'éducation et d'appui financier qui s'offrent actuellement aux autochtones souhaitant travailler dans les médias.

5. Les journalistes autochtones ont évoqué la nécessité d'intervenir systématiquement auprès des grands organes d'information et de s'employer activement à mieux faire connaître les questions autochtones. Il fallait notamment pour cela étudier les possibilités de dialogue avec tous ceux qui, notamment dans le grand public, connaissaient encore mal ces questions.

Action possible: Les journalistes autochtones pourraient s'efforcer à titre individuel d'établir des contacts et de renforcer leurs liens avec les grands organes d'information, tout en cherchant activement à sensibiliser les «non avertis».

6. Les journalistes autochtones se sont déclarés particulièrement préoccupés par leur sécurité personnelle. Parmi les mesures proposées en vue de renforcer la protection des journalistes autochtones et l'appui à ces journalistes figurait la création d'un réseau international des journalistes autochtones, sous l'égide de l'International Association of Journalists. Ceci permettrait d'établir des liens plus étroits avec les grands organes d'information et d'obtenir le soutien du reste de la profession. Les journalistes autochtones pourraient en outre bénéficier ainsi des garanties actuellement offertes aux journalistes de ces grands organes, comme le droit à

une assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail. Cette mesure aurait également pour effet de renforcer les liens entre les divers groupes autochtones travaillant dans les médias.

Action possible: le Haut-Commissariat pourrait aider à organiser une réunion de représentants des médias autochtones et de l'International Association of Journalists en vue de promouvoir la création d'un réseau international des journalistes autochtones, sous l'égide de l'Association.

7. Il serait utile d'élaborer un code de déontologie à l'intention des personnes travaillant sur les peuples autochtones et les questions les concernant, en collaboration avec des journalistes autochtones, afin d'améliorer la qualité de l'information dans ce domaine, en veillant à ce qu'elle soit traitée de façon plus nuancée et culturellement adaptée.

Action possible: Un document faciliterait l'élaboration d'un code de déontologie (par des représentants des médias autochtones) devrait être établi à l'intention des journalistes travaillant sur les questions autochtones, en utilisant les compétences juridiques disponibles au sein du Haut-Commissariat et les documents pertinents établis au niveau national.

8. Les participants au débat sur les médias autochtones ont fait valoir qu'il existait un lien entre les droits culturels, comme le droit de parler sa propre langue, et le respect de la diversité, la protection du savoir autochtone traditionnel et l'apport de ressources suffisantes aux peuples autochtones et à leurs médias afin de promouvoir l'utilisation des langues autochtones.

Action possible: L'élaboration d'un véritable code de déontologie contribuerait grandement à garantir le respect voulu des droits des peuples autochtones. L'action auprès des pouvoirs publics par l'intermédiaire d'un réseau des médias autochtones et de l'International Association of Journalists pourrait par ailleurs permettre d'améliorer le financement des médias autochtones et de favoriser l'utilisation des langues autochtones. Des mesures de discrimination positive pourraient être utiles pour promouvoir les médias autochtones et améliorer les perspectives de carrière des autochtones.

9. Les journalistes autochtones ont recommandé de renforcer les liens avec les grands organes d'information et d'étudier les moyens d'utiliser les nouveaux médias (et nouvelles technologies) dans l'enseignement et la formation, ainsi que pour l'avancement professionnel.

Action possible: Les représentants des médias autochtones ont proposé la création d'un réseau international des journalistes autochtones sous l'égide de l'International Association of Journalists en vue de renforcer les liens avec les grands organes d'information.
